

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	Numéro de permis 2004639	Date d'inspection Le 28 février 2020	
Nom de l'établissement LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS		Numéro de téléphone (506) 532-1444	
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	28 févr. 2020	27 févr. 2020
Commentaires : La porte de rangement du sous-sol est maintenant munie d'un cadenas. Les produits nettoyants du sous-sol vont maintenant tous être dans ce rangement. Les produits nettoyants du rez-de-chaussée se trouvent dans la cuisine. La porte de la cuisine doit être verrouillée en tout temps afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Les preuves de conformités ont été fournies au mentor en assurance de la qualité. Aucune visite n'a été effectuée aujourd'hui.			

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 février 2020

Date

original signé par
Marc Gingras

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 février 2020

Date